

# Egalité Pro

## Accord ou pas d'accord ?

### Pas d'accord

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, initialement mis en signature, était totalement insuffisant, 1.5 M€ sur 3 ans pour rattraper les salaires **alors qu'il en faudrait 6 M€ immédiatement** pour atteindre l'égalité d'après l'expert Sextant au CCE.

C'est pourquoi seulement 2 syndicats (CFTC et FO) avaient signé cet accord, ce qui ne suffisait pas pour le valider. La direction se trouvait donc dans une impasse car **elle aurait été obligée d'appliquer l'accord de branche qui engage les entreprises à assurer :**

- ⇒ **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes** pour le salaire d'embauche (article 4)
- ⇒ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes **lors des révisions de salaire** (article 5)
- ⇒ Plus de suivi pour la **suppression du plafond de verre** pour les promotions (article 6)
- ⇒ Et la formation (article 7), pour les temps partiels (article 9.4)
- ⇒ **Aménagement du temps de travail** pour les salariés ayant un **enfant de moins de 3 ans**
- ⇒ **Plus de télétravail** à partir du 3ème mois de grossesse **et** pour les salariés parents

Etc, etc...

Et puis en termes d'image pour Capgemini, ne pas arriver à signer un accord sur l'égalité professionnelle n'aurait pas été terrible (le groupe aurait été le premier du CAC40 sans accord Égalité Pro) . Nous étions donc en position de force pour peser sur la négociation et tous les syndicats étaient d'accord pour le faire modifier.

Mais finalement la direction peut compter sur les autres syndicats **pour ne pas avoir à appliquer la convention collective et la loi**, avec la signature de cet accord défavorable, ce que permettent désormais les ordonnances Macron.



### La demande de la CGT reste toujours « À travail égal, salaire égal ».

- ⇒ La fin concrète des inégalités de salaire
- ⇒ L'Égalité dans les parcours, les carrières, et l'accès aux formations

L'accord se contente d'un montant de rattrapage qui est à la hauteur du débat sur l'égalité : 0,048% de la masse salariale, autant dire des miettes car ce n'est même pas le double des IK vélos...

Par rapport à l'accord précédent et l'accord de branche **il s'agit d'une régression considérable.**

Nous rappelons que l'objet de cette négociation devait être l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Parler d'équité dans l'entreprise, c'était déjà admettre que l'égalité n'était pas possible. Et parler d'équité dans un accord sur l'égalité revient à le vider de sa substance et de sa raison d'être.

Il faudrait donc comprendre qu'en tant que femme, si tu gagnes moins que ton collègue homme, c'est parce que lui le mérite...Mais pas toi !



**Luttons contre les discriminations et exigeons l'égalité professionnelle**

Rejoins la CGT capgemini : [contact@cgt-capgemini.fr](mailto:contact@cgt-capgemini.fr)

## Alors pourquoi cet accord ?

**Retourner sa veste :** leçon de la CFDT et de la CFE CGC

#Capgemini #égalitéFemmesHommes #dialoguesocial

Voici une partie de l'explication :

« Dans sa version mise en signature, il manque encore dans cet accord les avancées significatives permettant à la CFDT d'y adhérer dans les délais initiaux, ce que nos équipes de négociation ont indiqué à plusieurs reprises. Pour ces raisons, la CFDT a assumé sa recherche de dialogue, de progrès et n'a donc pas signé cet accord à la date limite du 29 juin. Cette décision témoigne d'une indépendance permanente qui doit, devrait, caractériser chaque OS. »

**Non**, le projet d'accord n'a pas changé d'un iota entre le moment où ils n'ont pas signé, et le moment où ils ont signé .... ça témoigne de quoi déjà ? #heindépendance

Faire appel à un référendum **c'est la preuve d'un échec total de la négociation** donc du dialogue social dans l'entreprise . Le résultat est que cet accord, moins bon que l'accord de branche, vide de toute avancée et qui cautionne les inégalités entre les femmes et les hommes, a été signé. Il est donc applicable dans le groupe Capgemini...

Ils ont retourné leur veste !



# S'unir pour être plus fort...

## Pourquoi se syndiquer ?

Le syndicat permet à chacun et à chacune d'exprimer ses aspirations et de les faire aboutir par la force du Tous Ensemble. Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, d'en conquérir de nouveaux. « S'unir pour être plus fort » ! Aussi bien dans l'entreprise, dans sa profession et au plan local et national.

## Comment adhérer ?

En remplissant le bulletin ci-dessous, il vous sera remis un « carnet du syndiqué ». Une cotisation de 1% de votre rémunération constitue un élément vital au financement de la CGT et garantit son indépendance à l'égard du patronat et de ses institutions. Le montant de la cotisation est déductible des impôts sur le revenu à la hauteur de 66%.

## LA CGT: J'ADHÈRE !

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Mail (privé de préférence) : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

Bulletin à remettre à un représentant CGT ou à envoyer par mail à: